

SERVICE TELEPASS

en vigueur dès le 1^{er} janvier 2023



APERÇU DES PRINCIPALES INFORMATIONS

SERVICES

BPS (SUISSE) offre en exclusivité l'activation de l'accès au système Telepass, la remise du dispositif dans les locaux de la Banque et la gestion des paiements.*

CONDITIONS TARIFAIRES

Pour pouvoir bénéficier des prestations susmentionnées, le client BPS (SUISSE) s'acquitte d'une **redevance annuelle de CHF 70.--, caution de CHF 500.-- ou contre valeur.** Les conditions d'obtention de ce service sont définies sur le site www.bps-suisse.ch.

* La Banque n'assume aucune responsabilité supplémentaire dans ce domaine; veuillez vous référer aux systèmes d'assistance officiels de Telepass S.p.A.: centre d'appels accessible depuis l'étranger +39 069 71 66 630 - Site web www.telepass.com

FOIRE AUX QUESTIONS (extrait de www.telepass.com, seulement disponible en italien et anglais)

Comment puis-je m'inscrire dans l'espace réservé (« Area Riservata » / « Reserved Area ») du site Telepass, et qu'est-ce que le code ID ?

Pour vous inscrire et pouvoir accéder à l'espace réservé, vous aurez besoin du code d'identification, ou code ID (un code alphanumérique de seize caractères) que Telepass vous communiquera par courriel lors de la signature du contrat, habituellement dans un délai de trois jours ouvrables. Si tel n'est pas le cas, pensez à vérifier les dossiers spam et courrier indésirable de votre fournisseur de messagerie électronique. Le code d'identification figure également sur toutes les factures: vous pouvez donc facilement le retrouver si vous en avez une sous la main. Si vous ne la trouvez pas, nous vous suggérons de téléphoner au centre d'appel Telepass au +39 069 71 66 630.

Qu'est-il possible de faire dans l'espace réservé Telepass ?

Les clients Telepass s'enregistrant dans l'espace réservé ont la possibilité de visualiser toutes les données du contrat, les mouvements et les factures, de gérer de nombreuses opérations de façon autonome – telles que les changements d'adresse ou la notification de nouvelles plaques d'immatriculation –, d'activer des services tels que la zone C (« Area C » / « C Area », uniquement pour les plaques italiennes) et Telepass Pay, de demander l'option Premium et Telepass Twin.

À quelle fréquence vais-je recevoir les factures Telepass Family ?

La facture selon le Telepass Family est établie normalement à une fréquence trimestrielle, qui peut toutefois varier si la somme des dépenses au cours du trimestre est supérieure au plafond prédéfini. Le dépassement de ce plafond trimestriel entraîne, le cas échéant, le passage d'une facturation trimestrielle à une facturation mensuelle. Les factures seront à nouveau établies trimestriellement si les montants facturés durant le trimestre de référence reviennent en dessous de la limite fixée.

Quel est le point de service le plus proche ?

Veuillez consulter la rubrique "Where to find us" sur www.telepass.com et sélectionner l'opération souhaitée pour connaître le point de service le plus proche, Centro Servizi / Telepass Point / Telepass Store.